

# INDEX SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE

Les entreprises d'au moins 50 salariés doivent désormais calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'Index a été conçu comme un outil simple et pratique pour mettre fin aux inégalités professionnelles. Il permet aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les sexes. Il met en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.

Dans ce cadre, nous avons le plaisir de vous informer que l'ensemble des actions mises en place pour lutter contre les inégalités notamment salariales entre les femmes et les hommes a permis d'obtenir les résultats suivants :

## Année 2018

### Note totale par indicateur

Indicateur 1 – Ecart de rémunération femmes-hommes	<b>39/40</b>
Indicateur 2 – Ecart de répartition des augmentations individuelles	<b>20/20</b>
Indicateur 3 – Ecart de répartition des promotions	<b>15/15</b>
Indicateur 4 – Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	<b>15/15</b>
Indicateur 5 – Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	<b>10/10</b>

### Note finale

Résultat final sur 100 points	<b>99/100</b>
-------------------------------	---------------

## Année 2019

### Note totale par indicateur

Indicateur 1 – Ecart de rémunération femmes-hommes	<b>38/40</b>
Indicateur 2 – Ecart de répartition des augmentations individuelles	<b>20/20</b>
Indicateur 3 – Ecart de répartition des promotions	<b>15/15</b>
Indicateur 4 – Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	<b>15/15</b>
Indicateur 5 – Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	<b>10/10</b>

### Note finale

Résultat final sur 100 points	<b>98/100</b>
-------------------------------	---------------



Habiter sa maison de retraite